



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**  
Le **DIX-SEPT OCTOBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 octobre 2024**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

**Membre absent excusé ayant donné pouvoir** : Jean-François POISSON donne pouvoir à Laura JOURNET.

**Secrétaire de séance** : Lydie LAURENT.

2024-69

**Aménagement des abords de la Maison de Santé / Maison Séniors - Deux Fleuves Rhône Habitat - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée – Autorisation de réaliser les travaux.**

**Monsieur le Maire rappelle** au Conseil municipal la programmation de travaux de construction d'un mur de soutènement et d'aménagement d'un parvis public qui permettra l'accès entre la Maison de Santé et la Maison Séniors.

Il est proposé au Conseil municipal que la commune de Montrottier délègue la réalisation des travaux à Deux Fleuves Rhône Habitat qui refacturera ensuite le coût de l'aménagement à la commune de Montrottier, sur le principe d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le coût prévisionnel des travaux communiqué par Deux Fleuves Rhône Habitat sur la base de l'estimation réalisée par l'économiste du projet s'élève à 18 827.96 € HT soit 22 593.55 € TTC.

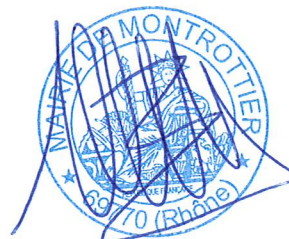
**Le Conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **PREND ACTE** du montant des travaux,
- **AUTORISE** Deux Fleuves Rhône Habitat à réaliser ces travaux pour le compte de la commune de Montrottier,
- **APPROUVE** la prise en charge par la commune de Montrottier du montant des travaux qui sera reversé à Deux Fleuves Rhône Habitat, sur le fondement d'une maîtrise d'ouvrage déléguée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec Deux Fleuves Rhône Habitat sur la base des éléments mentionnés ci-avant,
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2025 – budget principal.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre**

**Le Maire,**

**Michel GOUGET**



**La secrétaire de séance,**

**Lydie LAURENT**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Lydie LAURENT", written over the printed name.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20241017-DE2024-69-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2024  
Date de réception préfecture : 22/10/2024